

構成員の過半数の請求があつたとき又は第二五五号に定める条件に従つて議長が発議したときは、議長は、管理理事会を原則として連合の所在地に招集することができる。

5 事務総局長及び事務総局次長、国際周波数登録委員会の議長及び副議長並びに国際諮問委員会の委員長は、権利として管理理事会の討議に参加する。ただし、投票には加わらない。もつとも、管理理事会は、その構成員のみに限定した会合を行うことができる。

6 事務総局長は、管理理事会の事務局長の職務を行う。

7 管理理事会は、会期においてのみ決定を行う。

8 管理理事会の各構成員の代表者は、第二六号から第二八号までに掲げる連合の常設機関のすべての会合にオブザーバーとして出席する権利を有する。

9 管理理事会の各構成員の代表者が管理理事会の会期においてその職務を行うために要する旅費及び滞在費に限り、連合が負担する。

10 管理理事会は、この条約に定める任務を履行するため、特に次のことを行う。

(a) 全権委員会議から全権委員会議までの間において、第三十九条及び第四十条に規定するすべての国際機関との調整を確保すること。このため、管理理事会は、第四十条に規定する国際機関と、また、国際連合と国際電気通信連合との間の協定を適用して国際連合と、暫定的協定を連合に代わつて締結する。これらの暫定的協定は、第三九号の規定に従つて次回の全権委員会議に提出しなければならない。

en principe au siège de l'Union, par son président, à la demande de la majorité de ses Membres, ou à l'initiative de son président dans les conditions prévues au numéro 255.

255 5. Le secrétaire général et le vice-secrétaire général, le président et le vice-président du Comité international d'enregistrement, des fréquences et les directeurs des Comités consultatifs internationaux participent de plein droit aux délibérations du Conseil d'administration, mais sans prendre part aux votes. Toutefois, le Conseil peut tenir des séances réservées à ses seuls membres.

256 6. Le secrétaire général assume les fonctions de secrétaire du Conseil d'administration.

257 7. Le Conseil d'administration ne prend de décision que lorsqu'il est en session.

258 8. Le représentant de chacun des Membres du Conseil d'administration a le droit d'assister en qualité d'observateur à toutes les réunions des organes permanents de l'Union désignés aux numéros 26, 27 et 28.

259 9. Seuls les frais de voyage et de subsistance engagés par le représentant de chacun des Membres du Conseil d'administration pour exercer ses fonctions aux sessions du Conseil sont à la charge de l'Union.

260 10. Pour l'exécution des attributions qui lui sont dévolues par la Convention, le Conseil d'administration, en particulier:

a) est chargé, dans l'intervalle qui sépare les Conférences de plénipotentiaires, d'assurer la coordination avec toutes les organisations internationales visées aux articles 39 et 40. A cet effet, il conduit au nom de l'Union des accords provisoires avec les organisations internationales visées à l'article 40 et avec les Nations Unies et l'Union internationale de l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications; ces accords provisoires doivent être soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante conformément aux dispositions du numéro 39;

- 二四一 全権委員会によつて与えられた一般的指示を考慮して、事務総局の職員及び連合の常設機関の専門事務局の職員の数及び等級を決定すること。
- 二四二 (c) 連合の事務上及び会計上の活動に必要なと認めるすべての規則並びに俸給、手当及び年金について共通制度を適用している国際連合及び専門機関の現行の例を考慮した事務規則を作成すること。
- 二四三 (d) 連合の事務の運営を監督すること。
- 二四四 (e) 全権委員会が定める経費の限度額を考慮し、かつ、できる限りの節減を行うことを旨として、他方、会議及び常設機関の作業計画を通じてできる限り速やかに満足すべき結果を得ることが連合の責務であることに留意して、連合の年次予算を審査し及び決定すること。その際、管理理事会は、第二八六号に規定する作業計画及び第二八七号に規定する費用便益分析を考慮に入れる。
- 二四五 (f) 事務総局長が作成する連合の会計計算書を毎年検査するため必要なすべての措置をとり、適当な場合には、次の回の全権委員会に提出するためこの計算書を承認すること。必要があるときは、次のことを行うこと。
- 二四六 (g) 1 専門職員及びこれよりも上位の職の職員の基準俸給表を、これらに相当する職員の職種について国際連合が共通制度において定める基準俸給表に一致させるように調整すること。ただし、選挙によつて任命される職の俸給を除く。
- 二四七 2 一般職の職員の基準俸給表を、国際連合及び専門機関

- 241 b) article l'effectif et la hiérarchie du personnel du Secrétariat général et des secrétariats spécialisés des organismes permanents de l'Union, en tenant compte des directives générales données par la Conférence de plénipotentiaires;
- 242 c) établir tous les règlements qu'il juge nécessaires aux activités administratives et financières de l'Union, ainsi que les règlements administratifs destinés à tenir compte de la pratique courante de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui appliquent le régime commun des traitements, indemnités et pensions;
- 243 d) contrôler le fonctionnement administratif de l'Union;
- 244 e) examiner et approuver le budget annuel de l'Union, compte tenu des limites fixées pour les dépenses par la Conférence de plénipotentiaires, en réalisant toutes les économies possibles, mais en gardant à l'esprit l'obligation faite à l'Union d'obtenir des résultats satisfaisants aussi rapidement que possible par l'intermédiaire des conférences et des programmes de travail des organismes permanents; et faisant, le Conseil tient compte aussi des plans de travail mentionnés au numéro 286 et de toutes analyses de coûts/bénéfices mentionnés au numéro 287;
- 245 f) prendre tous arrangements nécessaires en vue de la vérification annuelle des comptes de l'Union établis par le secrétaire général et approuver ces comptes, s'il y a lieu, pour les soumettre à la Conférence de plénipotentiaires suivante;
- 246 g) ajuster, s'il est nécessaire:
1. les échelles de base des traitements du personnel de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures, à l'exclusion des traitements des postes auxquels il est pourvu par voie d'élection, afin de les adapter aux échelles de base des traitements fixées par les Nations Unies pour les catégories correspondantes du régime commun;
- 247 2. les échelles de base des traitements du personnel de la catégorie des

が連合の所在地について適用する俸給に一致させるように調整すること。

3 専門職及びこれよりも上位の職の勤務地手当（選挙によつて任命される職の勤務地手当を含む。）を、国際連合が連合の所在地について適用することを決定したものに依りて調整すること。

4 連合のすべての職員の手当を、国際連合の共通制度について行われるすべての修正に依りて調整すること。

5 連合及び職員が国際連合職員年金共同基金に対して支払う掛金を同基金の合同委員会の決定に依りて調整すること。

6 国際連合における例に倣つて、連合の職員保険基金の受給者に支払う物価騰貴手当を調整すること。

(h) 第五十三条及び前条の規定に従つて、連合の全権委員会議及び主管庁会議の招集に必要な措置をとること。

(i) 有用と認める意見を全権委員会議に提出すること。

(j) 常設機関の作業計画及びその進展並びに運営方法（会合日程を含む。）を審査し及び調整し、並びに適当な措置をとること。

(k) 第五九号又は第六〇号の状態において事務総局長又は事務総局次長の職が空席となつた場合には、その空席が通常会期の前九十日以内に生じたときは通常会期において、第五九号又は第六〇号に規定する期間内に議長が管理理事会を招集したときはその会期において、これを補充すること。

(l) 国際諮問委員会の委員長が空席となつた場合には、

services généraux, afin de les adapter aux salaires appliqués par les Nations Unies et les institutions spécialisées au siège de l'Union.

3. les indemnités de poste de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures, y compris celles des postes auxquels il est pourvu par voie d'élection, conformément aux décisions des Nations Unies valables pour le siège de l'Union.

4. les indemnités dont bénéficie tout le personnel de l'Union, en harmonie avec toutes les modifications adoptées dans le régime commun des Nations Unies;

5. les contributions de l'Union et du personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux décisions du Comité mixte de cette Caisse;

6. les indemnités de cherté de vie accordées aux bénéficiaires de la Caisse d'assurance du personnel de l'Union selon la pratique suivie par les Nations Unies;

b) prend les dispositions nécessaires pour la convocation des Conférences de plénipotentiaires et des conférences administratives de l'Union conformément aux articles 53 et 54;

c) soumet à la Conférence de plénipotentiaires les avis qu'il juge utiles;

d) examine et coordonne les programmes de travail ainsi que leur progrès, de même que les arrangements de travail des organismes permanents, y compris les calendriers des réunions, et prend les mesures qu'il estime appropriées;

e) procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant de secrétaire général et/ou de vice-secrétaire général dans la situation visée au numéro 59 ou 60 et cela au cours d'une de ses sessions régulières si la vacance s'est produite dans les 90 jours qui précèdent cette session, ou bien au cours d'une session convoquée par son président dans les périodes prévues aux numéros susmentionnés;

f) procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant de

- 1 事務総局長は、次のことを行う。
- (a) 連合の職員、財源その他の資源の最も効果的かつ経済的な活用を確保するため、第八〇号に規定する調整委員会の

第五十六条 事務総局

- (q) 各会期の後でできる限り速やかに、業務の概要記録及び有用と認めるすべての文書を連合員に送付すること。
- (p) 前回の全権委員会議以後の連合のすべての機関の活動に關する報告を提出すること。

- (o) この条約、業務規則及びそれらの附属書に規定されておらず、かつ、次回の権限のある会議まで解決を待つことができない問題を暫定的に処理するため、連合員の過半数の同意を得て必要な措置をとること。

- (n) この条約に定めるその他の職務並びに、この条約及び業務規則の範囲内において、連合の良好な管理又はその常設機関のそれぞれの良好な管理に必要と認められるすべての職務を行うこと。

- (m) 国際周波数登録委員会の委員の職が空席となつた場合には、第二九七号に規定する手続に従つてこれを補充すること。

その空席が生じた日の後の最初の通常会期においてこれを補充すること。このようにして選出された委員長は、第三〇五号に規定するところにより次回の総会までその職にとどまるものとし、この職に対する被選挙資格を有する。

1. Le secrétaire général :
- a) coordonne les activités des différents organismes permanents de l'Union avec les conseils et l'assistance du Comité de coordination dont il est question au numéro 80, afin d'assurer une utilisation

Secrétaire général

ARTICLE 56

- a) envoie aux Membres de l'Union le plus tôt possible après chacune de ses sessions, des comptes rendus succincts de ses travaux, ainsi que tous documents qu'il juge utiles.

- b) soumet un rapport sur les activités de tous les organes de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires.

- c) prend les dispositions nécessaires, après accord de la majorité des Membres de l'Union, pour résoudre à titre provisoire les cas non prévus dans la Convention, les Règlements administratifs et leurs annexes, pour la solution desquels il n'est plus possible d'attendre la prochaine conférence compétente.

- d) remplit les autres fonctions prévues dans la Convention et, dans le cadre de celle-ci et des Règlements administratifs, toutes les fonctions jugées nécessaires à la bonne administration de l'Union ou de ses organismes permanents pris individuellement.

- e) procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant de membre du Comité international d'enregistrement des fréquences selon la procédure prévue au numéro 297.

directeur d'un Comité consultatif international à la première session régulière tenue après la date où la vacance s'est produite. Un directeur ainsi nommé reste en fonctions jusqu'à l'assemblée plénière suivante, comme le stipule le numéro 305; il peut être élu à ce poste.

助言及び援助を得て、連合の他の常設機関の活動を調整すること。

(b) 全権委員会議が与える指示及び管理理事会が定める規則に従つて、事務総局の業務を組織し、及び事務総局の職員を任命すること。

(c) 常設機関の専門事務局の設置に関する事務的措施を取り、及び常設機関の長の選定に基づいてこれと合意の上専門事務局の職員を任命すること。任免の最終の決定は、事務総局長が行う。

(d) 国際連合及び専門機関の決定で共通制度の勤務、手当及び年金の条件に影響を及ぼすものを管理理事会に報告すること。

(e) 管理理事会が承認する事務規則及び会計規則の適用を確保すること。

(f) 連合の機関に対して法律上の助言を与えること。

(g) 職員の最も有効な活用及び共通制度の勤務条件の職員への適用を確保するため、連合の本部職員に対して管理運営上の監督を行うこと。国際諮問委員会の委員長を直接補佐するために任命される職員及び国際周波数登録委員会を直接補佐するために任命される職員は、管理理事会及び事務総局長の一般的な事務上の指示に従つて上司の直接の指揮の下に執務する。

(h) 連合の全般的な利益のため、国際周波数登録委員会の議長又は関係諮問委員会の委員長と協議して、連合の本部における事務量の変動に応じて職員を他の職務に臨時に配置

aussi efficace et économique que possible du personnel, des fonds et des autres ressources de l'Union;

b) organise le travail du Secrétariat général et nomme le personnel de ce secrétariat, en se conformant aux directives données par la Conférence de plénipotentiaires et aux règlements établis par le Conseil d'administration;

c) prend les mesures administratives relatives à la constitution des secrétaires spécialisés des organismes permanents et nomme le personnel de ces secrétariats en accord avec le chef de chaque organisme permanent et en se fondant sur le choix de ce dernier; la décision finale de nomination ou de licenciement appartenant au secrétaire général;

d) porte à la connaissance du Conseil d'administration toute décision, prise par les Nations Unies et les institutions spécialisées, qui affecte les conditions de service, d'indemnités et de pensions du régime commun;

e) veille à l'application des règlements administratifs et financiers approuvés par le Conseil d'administration;

f) fournit des avis juridiques aux organes de l'Union;

g) supervise, pour les besoins de la gestion administrative, le personnel du siège de l'Union, afin d'assurer une utilisation aussi efficace que possible de ce personnel et de lui appliquer les conditions d'emploi du régime commun. Le personnel désigné pour assister directement les directeurs des Comités consultatifs internationaux et le Comité international d'enregistrement des fréquences travaille sous les ordres directs des hauts fonctionnaires intéressés, mais conformément aux directives administratives générales du Conseil d'administration et du secrétaire général;

h) dans l'intérêt général de l'Union et après avoir consulté le président du Comité international d'enregistrement des fréquences ou le directeur du Comité consultatif en cause, affecte temporairement des fonctionnaires à d'autres emplois en fonction des fluctuations du travail au siège de l'Union. Le secrétaire général signale au Conseil d'admini-

- すること。事務総局長は、その臨時の配置及びそれから生ずる会計上の影響について管理理事会に報告する。
- 二七〇 (i) 連合の会議の前後において事務局としての事務を行うこと。
- 二七一 (j) 必要があるときは招請政府と協力して、連合の会議の事務局を設置し、及び連合の各常設機関の会合の開催に必要な役務（必要と認める範囲で、第二六九号の規定に従つて連合の職員を臨時に配置することを含む。）を関係常設機関の長と協力して提供すること。事務総局長は、請求があるときは、契約によつて、電気通信に関する他のすべての会合の事務局を設置することができる。
- 二七二 (k) 連合の常設機関又は主管庁が提供する資料によつて作成する正式の記録（登録原簿その他国際周波数登録委員会の任務に関係がある不可欠な記録を除く。）を常時整備しておくこと。
- 二七三 (l) 連合の常設機関の主要な報告並びに国際電気通信業務の利用に関する意見及びその意見に由来する運用上の指示を発表すること。
- 二七四 (m) 電気通信に関する国際的な及び地域的な協定の締約国から通報されるこれらの協定を発表し、それらに関する文書を常時整備しておくこと。
- 二七五 (n) 国際周波数登録委員会の技術基準並びに同委員会がその任務として作成する周波数の割当て及び利用に関する他の資料を発表すること。
- 二七六 (o) 必要があるときは連合の他の常設機関の援助を得て、次

nistration, ces affectations temporaires et leurs conséquences financières;

270 j) assure le travail de secrétariat qui précède et qui suit les conférences de l'Union;

271 j) assure, s'il y a lieu en coopération avec le gouvernement invitant, le secrétariat des conférences de l'Union et, en collaboration avec le chef de l'organisme permanent intéressé, fournit les services nécessaires à la tenue de ces réunions de chaque organisme permanent de l'Union, en recourant, dans la mesure où il l'estime nécessaire, au personnel de l'Union, conformément au numéro 269. Le secrétaire général peut aussi, sur demande et sur la base d'un contrat, assurer le secrétariat de toute autre réunion relative aux télécommunications;

272 k) tient à jour les nomenclatures officielles établies d'après les renseignements fournis à cet effet par les organismes permanents de l'Union ou par les administrations, à l'exception des fichiers de référence et de tous autres dossiers indispensables qui peuvent avoir trait aux fonctions du Comité international d'enregistrement des fréquences;

273 l) publie les principaux rapports des organismes permanents de l'Union ainsi que les avis et les instructions d'exploitation à utiliser dans les services internationaux de télécommunication qui découlent de ces avis;

274 m) publie les accords internationaux et régionaux concernant les télécommunications qui lui sont communiqués par les parties, et tient à jour les documents qui s'y rapportent;

275 n) publie les normes techniques du Comité international d'enregistrement des fréquences, ainsi que toute autre documentation concernant l'attribution et l'utilisation des fréquences, telle qu'elle a été élaborée par le Comité international d'enregistrement des fréquences dans l'exercice de ses fonctions;

276 o) établit, publie et tient à jour en recourant, le cas échéant, aux autres

のものを作成し、発表し及び常時整備しておくこと。

1 連合の構成及び組織を示す文書

2 業務規則に規定する連合の一般統計及び正式の業務書類

3 会議又は管理理事会の指示によつて作成するその他のすべての文書

(p) 全世界における電気通信に関する国内及び国際の資料を収集して適当な形式によつて発表すること。

(q) 連合の他の常設機関と協力して、開発途上にある国の電気通信網の改善を援助するため、これらの国にとつて特に有用と認められる技術及び業務に関する情報を収集して発表すること。また、国際連合の主催する国際的計画が提供する可能性についてこれらの国の注意を促すこと。

(r) 電気通信業務の最高の能率、特に、混信を減少するため無線周波数の最良の利用を確保する目的をもつて、技術的手段の実施に関する連合員にとつて有用なすべての情報を収集して発表すること。

(s) 収集された情報又は利用することができる情報(他の国際機関から収集することができるものを含む。)により、電気通信に関する一般の情報及び資料の雑誌を定期的に刊行すること。

(t) 関係国際諮問委員会の委員長又は、適当な場合には、国際周波数登録委員会の議長と協議して、連合のすべての刊行物の形式及び体裁を、その性格及び内容並びに最も適当かつ経済的な刊行方法を考慮して決定すること。

(u) 発表された文書を適当な時期に配布するよう必要な措置

organismes permanents de l'Union:

1. une documentation indiquant la composition et la structure de l'Union;

2. les statistiques générales et les documents officiels de service de l'Union prescrits dans les Règlements administratifs;

3. tous autres documents dont l'établissement est prescrit par les conférences et par le Conseil d'administration;

p) rassemble et publie, sous forme appropriée, les renseignements nationaux et internationaux concernant les télécommunications dans le monde entier;

q) recueille et publie, en collaboration avec les autres organismes permanents de l'Union, les informations de caractère technique ou administratif qui pourraient être particulièrement utiles, pour les pays en voie de développement afin de les aider à améliorer leurs réseaux de télécommunications. L'attention de ces pays est également attirée sur les possibilités offertes par les programmes internationaux placés sous les auspices des Nations Unies;

r) rassemble et publie tous les renseignements susceptibles d'être utiles aux Membres, concernant la mise en oeuvre de moyens techniques destinés à obtenir le meilleur rendement des services de télécommunication et, notamment, le meilleur emploi possible des fréquences radioélectriques en vue de diminuer les brouillages;

s) publie périodiquement, à l'aide des renseignements réunis ou mis à sa disposition, y compris ceux qu'il peut recueillir auprès d'autres organisations internationales, un journal d'information et de documentation générales sur les télécommunications;

t) détermine, après avoir consulté le directeur du Comité consultatif international intéressé ou, suivant le cas, le président du Comité international d'enregistrement des fréquences, la forme et la présentation de toutes les publications de l'Union, en tenant compte de leur nature et de leur contenu ainsi que du mode de publication le mieux approprié et le plus économique;

u) prend les mesures nécessaires pour que les documents publiés soient distribués en temps opportun;

をとること。

二八五 (v) できる限りの節減を行った後、年次予算案を作成して管理理事会に提出すること。この予算案は、管理理事会の承認を得た後、すべての連合員に情報として送付する。

二八六 (w) 管理理事会の指示に従って、連合の本部における主要な活動に関する将来の作業計画を作成して管理理事会に提出すること。

二八七 (x) 管理理事会が適当と認める範囲で、連合の本部における主要な活動の費用便益分析を作成して管理理事会に提出すること。

二八八 (y) 管理理事会に毎年提出する会計報告及び各全権委員会議直前までの総括的計算書を作成すること。これらの報告及び計算書は、管理理事会の検査及び承認を得た後、連合員に通報し、並びに審査及び最終的承認を受けるため次回の全権委員会議に提出する。

二八九 (z) 連合の活動に関する年次報告を作成し、管理理事会の承認を得た後、すべての連合員に送付すること。

二九〇 (aa) その他連合のすべての事務局的職務を行うこと。

二九一 2 事務総局長又は事務総局次長は、国際諮問委員会の総会及び連合のすべての会議に顧問的資格で出席することができる。事務総局長又はその代理は、連合の他のすべての会合に顧問的資格で参加することができる。管理理事会の会合への参加については、第二三五号に定めるところによる。

第五十七条 国際周波数登録委員会

一九七二年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

285 v) après avoir réalisé toutes les économies possibles, préparer et soumettre au Conseil d'administration un projet de budget annuel, lequel, après approbation par le Conseil, est transmis à titre d'information à tous les Membres de l'Union;

286 w) préparer et soumettre au Conseil d'administration des plans de travail pour l'avenir portant sur les principales activités exercées au siège de l'Union conformément aux directives du Conseil d'administration;

287 x) dans la mesure où le Conseil d'administration le juge approprié, préparer et soumettre au Conseil d'administration des analyses de coûts/bénéfices des principales activités exercées au siège de l'Union;

288 y) établir un rapport de gestion financière soumis chaque année au Conseil d'administration et un compte récapitulatif à la veille de chaque Conférence de plénipotentiaires; ces rapports, après vérification et approbation par le Conseil d'administration, sont communiqués aux Membres et soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante aux fins d'examen et d'approbation définitive;

289 z) établir, sur l'activité de l'Union, un rapport annuel transmis, après approbation du Conseil d'administration, à tous les Membres;

290 aa) assurer toutes les autres fonctions de secrétariat de l'Union.

291 2. Le secrétaire général ou le vice-secrétaire général peut assister à titre consultatif aux assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux et à toutes les conférences de l'Union; le secrétaire général ou son représentant peut participer, à titre consultatif, à toutes les autres réunions de l'Union; leur participation aux séances du Conseil d'administration est régie par les dispositions du numéro 235.

ARTICLE 57

Comité international d'enregistrement des fréquences

- 二九二 1 (1) 國際周波數登錄委員會の委員は、無線通信の分野において十分な技術的能力を有し、かつ、周波數の割当て及び利用について実務上の經驗を有する者でなければならぬ。
- 二九三 (2) 各委員は、また、第六七号の規定によつて國際周波數登錄委員會が取り扱う問題を一層理解することができるよう、世界の特定の地域の地理的、經濟的及び人口的事情に精通していなければならない。
- 二九四 2 (1) 選挙の手續は、第六三号に定めるところに従つて、選挙に責任を有する會議が定める。
- 二九五 (2) 在任中の委員は、各選挙において、自己の属する国により候補者として再び指名されることができる。
- 二九六 (3) 委員は、委員を選挙した全權委員會議が定める日に就任する。委員は、通常、その後任者を選挙する會議が定める日までその職にとどまる。
- 二九七 (4) 委員を選挙する全權委員會議から委員を選挙する全權委員會議までの間において、選挙された委員が辞職し、職務を放棄し又は死亡した場合には、國際周波數登錄委員會の議長は、關係地域の連合會が管理理事會の次の年次会期における後任者の選挙のための候補者を指名することを要請するよう事務総局長に請求する。もつとも、空席が管理理事會の会期の前九十日を超えて生ずる場合には、その委員の属する国は、その国の國民である後任者をできる限り速やかに、かつ、九十日以内に指名する。この後任者は、管理理事會が選挙する新しい委員が就任するまでその職に

292 1. (1) Les membres du Comité international d'enregistrement des fréquences doivent être pleinement qualifiés par leur compétence technique dans le domaine des radiocommunications et posséder une expérience pratique en matière d'attribution et d'utilisation des fréquences.

293 (2) En outre, pour permettre une meilleure compréhension des problèmes qui viennent devant le Comité en vertu du numéro 67, chaque membre doit être au courant des conditions géographiques, économiques et démographiques d'une région particulière du globe.

294 2. (1) La procédure d'élection est établie par la conférence responsable de l'élection de la façon spécifiée au numéro 63.

295 (2) A chaque élection, tout membre du Comité en fonctions peut être proposé à nouveau comme candidat par le pays dont il est ressortissant.

296 (3) Les membres du Comité prennent leur service à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires qui les a élus. Ils restent normalement en fonctions jusqu'à la date fixée par la conférence qui élit leurs successeurs.

297 (4) Si, dans l'intervalle qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires chargées d'élire les membres du Comité, un membre élu du Comité démissionne, abandonne ses fonctions ou décède, le président du Comité demande au secrétaire général d'inviter les pays Membres de l'Union qui font partie de la région intéressée à proposer des candidats pour l'élection d'un remplaçant par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle suivante. Cependant, si la vacance se produit plus de quatre-vingt-dix jours avant la session du Conseil d'administration, le pays dont ce membre était ressortissant désigne, aussitôt que possible et dans les quatre-vingt-dix jours, un remplaçant également ressortissant de ce pays, qui restera en fonctions jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau membre élu par le Conseil d'administration. Le remplaçant pourra être présenté comme candidat à l'élection par le Conseil d'administration.

とどまるものとし、管理理事会による選挙に対する候補者として推薦されることができらる。

(5) 国際周波数登録委員会の能率的な運営を確保するため、自国民が委員に選挙されている国は、委員を選挙する全権委員会議から委員を選挙する全権委員会議までの間において、自国民である委員を召還することのできる限り慎重なければならぬ。

3 (1) 国際周波数登録委員会の運営方法は、無線通信規則で定める。

(2) 委員は、議長及び副議長を互選する。議長及び副議長は、一年間その職務を行う。その後は、一年ごとに副議長が議長の職を継ぎ、新たに副議長が選挙される。

(3) 国際周波数登録委員会は、専門事務局によつて補佐される。

4 委員は、職務の遂行に関し、いかなる政府若しくはその職員又はいかなる公私の機関若しくは人からも指示を求め又は受けてはならない。更に、各連合員は、国際周波数登録委員会及びその委員の職務の国際的性質を尊重しなければならず、また、いかなる場合にも、これらの委員がその職務を遂行するに当たつて、これらの者を左右しようとしてはならない。

第五十八条 国際諮問委員会

1 各国際諮問委員会の運営は、次のものによつて行ふ。
(a) 総会 総会は、三年ごとに会合することが望ましい。総

(5) Pour garantir un fonctionnement efficace du Comité, tout pays dont un ressortissant a été élu membre du Comité doit, dans toute la mesure du possible, s'abstenir de le rappeler entre deux Conférences de plénipotentiaires chargées d'élire les membres du Comité.

3. (1) Les méthodes de travail du Comité sont définies dans le Règlement des radiocommunications.

(2) Les membres du Comité élisent parmi eux un président et un vice-président, lesquels remplissent leurs fonctions pendant une durée d'une année. Par la suite, le vice-président succède chaque année au président, et un nouveau vice-président est élu.

(3) Le Comité dispose d'un secrétariat spécialisé.

4. Aucun membre du Comité ne doit, ni individuellement à l'exercice de ses fonctions, demander ni recevoir d'instructions d'aucun gouvernement, ni d'aucun membre d'un gouvernement quelconque, ni d'aucune organisation ou personne publique ou privée. De plus, chaque membre doit respecter le caractère international du Comité et des fonctions de ses membres et il ne doit en aucun cas essayer d'influencer l'un quelconque d'entre eux dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 38

Comités consultatifs internationaux

1. Le fonctionnement de chaque Comité consultatif international est assuré par :

a) l'assemblée plénière, réunie de préférence tous les trois ans. Lors-

会は、関係世界主管庁会議が招請されたときは、可能な限り、この会議の少なくとも八箇月前に会合する。

- 三〇四 研究委員会 研究委員会は、検討すべき問題を取り扱うため総会が設ける。

- 三〇五 (c) 委員長 委員長は、総会から総会までの期間の二倍に等しい期間（通常六年間）を最初の任期として総会が選挙する。委員長は、その後の各総会で再選されることが出来るものとし、再選された場合には、次回の総会までの期間（通常三年間）その職にとどまる。不測の事情により委員長の職が空席となった場合には、次回の総会が新たな委員長を選挙する。

- 三〇六 (d) 専門事務局 専門事務局は、委員長を補佐する。

- 三〇七 (e) 研究所又は技術的施設 これらは、連合が設ける。

- 三〇八 2 (1) 各国際諮問委員会が研究し及び意見を表明すべき問題は、その総会が自ら研究に付することを決定した問題及び総会から総会までの間において少なくとも二十の連合員が研究に付することを通信によつて請求し若しくは承認した問題のほか、全権委員会議、主管庁会議、管理理事会、他の国際諮問委員会又は国際周波数登録委員会によつて付託される問題とする。

- 三〇九 (2) 各国際諮問委員会は、また、関係国の請求に基づき、その国内電気通信の問題について研究し、及び助言を与えることができる。この問題の研究は、第三〇八号の規定に従つて行わなければならない。

qu'une conférence administrative mondiale correspondante a été convoquée, la réunion de l'Assemblée plénière se tient, si possible, au moins huit mois avant cette conférence;

- 304 b) les commissions d'études constituées par l'Assemblée plénière pour traiter les questions à examiner;

- 305 c) un directeur élu par l'Assemblée plénière, initialement pour une période égale à deux fois la durée séparant deux assemblées plénières consécutives, normalement pour six ans. Il est rééligible à chacune des assemblées plénières ultérieures et, s'il est réélu, il reste en fonctions jusqu'à l'Assemblée plénière suivante, normalement pendant trois ans. Si le poste se trouve inopinément vacant, l'Assemblée plénière suivante élit le nouveau directeur;

- 306 d) un secrétaire spécialisé qui assiste le directeur;

- 307 e) des laboratoires ou installations techniques créés par l'Union.

- 308 2. (1) Les questions étudiées par chaque Comité consultatif international, et sur lesquelles il est chargé d'émettre des avis, lui sont posées par la Conférence de pléniopentaires, par une conférence administrative, par le Conseil d'administration, par l'autre Comité consultatif ou par le Comité international d'enregistrement des fréquences. Ces questions viennent s'ajouter à celles que l'Assemblée plénière du Comité consultatif interesse lui-même a décidé de retenir, ou, dans l'intervalle des assemblées plénières, à celles dont l'inscription a été demandée ou approuvée par correspondance par vingt Membres de l'Union au moins.

- 309 (2) Sur demande des pays intéressés, chaque Comité consultatif peut également faire des études et donner des conseils sur les questions relatives aux télécommunications nationales de ces pays. L'étude de ces questions doit être effectuée conformément aux dispositions du numéro 306.

第五十九条 調整委員会

- 三二〇 1 (1) 調整委員会は、第二八二号、第二八五号、第二八八号及び第二八九号の規定に基づいて事務総局長に課される任務の遂行を補佐する。
- 三二一 (2) 調整委員会は、連合の常設機関が第三十九条及び第四十条に規定するすべての国際機関の会議に代表者を出席させることについて、これらの国際機関との調整を確保する。
- 三二二 (3) 調整委員会は、技術協力の分野における連合の活動の結果を審査し、事務総局長を通じて管理理事会に勧告を提出する。
- 三二三 2 調整委員会は、全会一致の合意により結論に達するように努めなければならない。もつとも、事務総局長は、審議中の問題の決定を管理理事会の次回の会期まで待つことができないと認めるときは、調整委員会の他の二以上の構成員の支持がなくても決定を行うことができる。この場合においては、事務総局長は、当該問題について、その決定を行つた理由及び調整委員会の他の構成員が表明した書面による意見を付して、管理理事会の構成員に書面で速やかに報告する。
- 三二四 3 調整委員会は、その議長の招集によつて、通常少なくとも毎月一回会合する。

第九章 会議に関する総則

第六十条 招請政府がある全権委員会議への招請及び

ARTICLE 59
Comité de coordination

- 310 1. (1) Le Comité de coordination prête son concours au secrétaire général dans l'accomplissement des tâches qui sont assignées à celui-ci en vertu des numéros 282, 285, 288 et 289.
- 311 (2) Le Comité est chargé d'assurer la coordination avec toutes les organisations internationales mentionnées aux articles 39 et 40, en ce qui concerne la représentation des organismes permanents de l'Union aux conférences de ces organisations.
- 312 (3) Le Comité examine les résultats des activités de l'Union dans le domaine de la coopération technique et présente des recommandations au Conseil d'administration par l'intermédiaire du secrétaire général.
- 313 2. Le Comité doit s'efforcer de formuler ses conclusions par accord unanime. Le secrétaire général peut toutefois prendre des décisions, même sans être appuyé par deux autres membres ou plus du Comité, s'il juge que le règlement des questions en cause ne peut attendre la prochaine session du Conseil d'administration. Dans ces circonstances, il fait rapport promptement et par écrit aux membres du Conseil d'administration sur ces questions, en indiquant les raisons qui l'ont amené à prendre ces décisions, ainsi que les vœux exposés par écrit par les autres membres du Comité.
- 314 3. Le Comité se réunit sur convocation de son président, normalement au moins une fois par mois.

CHAPITRE IX
Dispositions générales concernant les conférences

ARTICLE 60

参加の承認

招請政府
がある全
権委員会
議への招
請及び参
加の承認

- 三二五 1 招請政府は、管理理事会と合意の上、会議の確定期日及び正確な場所を定める。
- 三二六 2 (1) 招請政府は、この期日の一年前に、各連合員の政府に招請状を発する。
- 三二七 (2) (1)の招請状は、直接に又は事務総局長若しくは他の政府の仲介により発することができる。
- 三二八 3 事務総局長は、第三十九条の規定に従つて国際連合に招請状を発し、及び、要請があるときは、第三十二条にいう電気通信に関する地域的機関に招請状を発する。
- 三二九 4 招請政府は、管理理事会と合意の上又は管理理事会の提議により、国際連合の専門機関及び国際原子力機関に対し、相互主義に基づいて、顧問的資格で会議に参加するためオブザーバーを派遣するよう招請することができる。
- 三三〇 5 (1) 連合員の回答は、会議の開会の遅くとも一箇月前に招請政府に到着しなければならない。この回答は、代表団の構成に関するすべての事項をできる限り示さなければならない。
- 三三一 (2) (1)の回答は、招請政府に対して直接に又は事務総局長若しくは他の政府の仲介により行うことができる。
- 三三二 6 連合の常設機関は、その機関の権限内の問題を会議が取り扱うときは、顧問的資格で会議に代表者を出席させる権利を有する。必要がある場合には、会議は、これに代表者を出席させることを必要と認めなかつた機関を招請することができる。

Invitation et admission aux Conférences de plénipotentiaires lorsqu'il y a un gouvernement invitant

- 315 1. Le gouvernement invitant, en accord avec le Conseil d'administration, fixe la date définitive et le lieu exact de la conférence.
- 316 2. (1) Un an avant cette date, le gouvernement invitant envoie une invitation au gouvernement de chaque pays Membre de l'Union.
- 317 (2) Ces invitations peuvent être adressées soit directement, soit par l'entremise du secrétaire général, soit par l'intermédiaire d'un autre gouvernement.
- 318 3. Le secrétaire général adresse une invitation aux Nations Unies conformément aux dispositions de l'article 39 et, sur leur demande, aux organisations régionales de télécommunication dont il est fait mention à l'article 32.
- 319 4. Le gouvernement invitant, en accord avec le Conseil d'administration ou sur proposition de ce dernier, peut inviter les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique à envoyer des observateurs pour participer à la conférence avec voix consultative, sur la base de la réciprocité.
- 320 5. (1) Les réponses des Membres doivent parvenir au gouvernement invitant au plus tard un mois avant l'ouverture de la conférence; elles doivent, autant que possible, donner toutes indications sur la composition de la délégation.
- 321 (2) Ces réponses peuvent être adressées au gouvernement invitant soit directement, soit par l'entremise du secrétaire général, soit par l'intermédiaire d'un autre gouvernement.
- 322 6. Tout organisme permanent de l'Union a le droit d'être représenté à la conférence à titre consultatif lorsque celle-ci traite des affaires qui relèvent de sa compétence. En cas de besoin, la conférence peut inviter un organisme qui n'aurait pas jugé utile de s'y faire représenter.

る。

- 7 次の者は、全権委員会議に参加することを認められる。
- (a) 第二附属書に定義する代表団
 - (b) 国際連合のオブザーバー
 - (c) 第三一八号の規定に従つて招請される電気通信に関する地域の機関のオブザーバー
 - (d) 第三一九号の規定に従つて招請される専門機関及び国際原子力機関のオブザーバー

第六十一条 招請政府がある主管庁会議への招請及び参加の承認

- 327 1 (1) 第三一五号から第三二一号までの規定は、主管庁会議に準用する。
- 328 (2) もつとも、必要があるときは、招請状の発送に関する期間は、六箇月に短縮することができる。
- 329 (3) 連合員は、自己が受領した招請を認められた私企業に通知することができる。
- 330 2 (1) 招請政府は、管理理事会と合意の上又は管理理事会の提議により、会議に顧問的資格で参加するためオブザーバーを派遣することについて関心を有する国際機関に通告を発することができる。
- 331 (2) (1)の国際機関は、招請政府に対し、通告の日付の日から二箇月の期間内に参加の承認を請求する。
- 332 (3) 招請政府は、(2)の請求を集める。参加の承認の決定は、

323 7. Sont admis aux Conférences de plénipotentiaires:

a) les délégations, telles qu'elles sont définies à l'Annexe 2;

324 b) Les observateurs des Nations Unies;

325 c) les observateurs des organisations régionales de télécommunication, conformément au numéro 318;

326 d) les observateurs des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au numéro 319.

ARTICLE 61

Invitation et admission aux conférences administratives lorsqu'il y a un gouvernement invitant

327 1. (1) Les dispositions des numéros 315 à 321 sont applicables aux conférences administratives.

328 (2) Toutefois, le délai prévu pour l'envoi des invitations peut être réduit à six mois si nécessaire.

329 (3) Les Membres de l'Union peuvent faire part de l'invitation qui leur a été adressée aux exploitations privées reconnues par eux.

330 2. (1) Le gouvernement invitant, en accord avec le Conseil d'administration ou sur proposition de ce dernier, peut adresser une notification aux organisations internationales qui ont intérêt à envoyer des observateurs pour participer à la conférence avec voix consultative.

331 (2) Les organisations internationales intéressées adressent au gouvernement invitant une demande d'admission dans un délai de deux mois à partir de la date de la notification.

332 (3) Le gouvernement invitant rassemble les demandes et la décision

会議が自ら行う。

3 次の者は、主管庁会議に参加することを認められる。

- (a) 第二附属書に定義する代表団
- (b) 国際連合のオブザーバー
- (c) 第三十二条にいう電気通信に関する地域的機関のオブザーバー
- (d) 第三一九号の規定に従つて招請される専門機関及び国際原子力機関のオブザーバー
- (e) 第三三〇号から第三三二号までの規定に従つて認められる国際機関のオブザーバー
- (f) 認められた私企業の代表者で、その属する連合員によつて正当に許可されるもの
- (g) 第三三二号に定める条件に従つて招請される連合の常設機関

第六十二条 連合員の請求又は管理理事会の提議による世界主管庁会議の招集に関する手続

三四〇 1 世界主管庁会議の招集を希望する連合員は、その旨を、会議の議事日程、場所及び期日に関する提議とともに、事務総局長に通知する。

三四一 2 事務総局長は、連合員の少なくとも四分の一から一致した請求を受けたときは、その請求を電報によつてすべての連合員に通知し、この提議を受諾するかどうかを六週間以内に表明するよう連合員に要請する。

連合員の
請求又は
管理理事
会による
世界主管
庁の招集
に関する
手続

d'admission est prise par la conférence elle-même.

333 3. Sont admis aux conférences administratives:

a) Les délégations, telles qu'elles sont définies à l'Annexe 2;

334 b) Les observateurs des Nations Unies;

335 c) Les observateurs des organisations régionales de télécommunication dont il est fait mention à l'article 32;

336 d) Les observateurs des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément au numéro 319;

337 e) Les observateurs des organisations internationales agréées conformément aux dispositions des numéros 330 à 332;

338 f) Les représentants des exploitations privées reconnues, dûment autorisées par le Membre dont elles dépendent;

339 g) Les organismes permanents de l'Union, dans les conditions spécifiées au numéro 322.

ARTICLE 62

Procédure pour la convocation de conférences administratives mondiales à la demande de Membres de l'Union ou sur proposition du Conseil d'administration

340 1. Les Membres de l'Union qui désirent qu'une conférence administrative mondiale soit convoquée en informent le secrétaire général en indiquant l'ordre du jour, le lieu et la date proposés pour la conférence.

341 2. Le secrétaire général, au reçu de requêtes concordantes provenant d'au moins un quart des Membres de l'Union, transmet la communication par télégramme à tous les Membres en les priant de lui indiquer, dans un délai de six semaines, s'ils acceptent ou non la proposition formulée.

三四二

3 第三二五号の規定に従つて決定される連合員の過半数がこの提議の全体に賛成することを表明するとき、すなわち、提議された会合の議事日程、期日及び場所をすべて受諾するとき、事務総局長は、その旨を電報回章によつてすべての連合員に通知する。

三四三

4 (1) 受諾された提議が連合の所在地以外において会議を開催しようとするものであるときは、事務総局長は、関係国の政府に対し、招請政府となることを受諾するかどうかを照会する。

三四四

(2) (1)の照会に対し肯定の回答がなされた場合には、事務総局長は、(1)の政府と合意の上、会議の会合に必要な措置をとる。

三四五

(3) (1)の照会に対し否定の回答がなされた場合には、事務総局長は、会議の招集を請求した連合員に対し、会合の場所について新たな提議を行うよう要請する。

三四六

5 受諾された提議が連合の所在地において会議を開催しようとするものであるときは、第六十四条の規定を適用する。

三四七

6 (1) 提議の全体(議事日程、場所及び期日)が第三二五号の規定に従つて決定される連合員の過半数によつて受諾されないときは、事務総局長は、受領した回答を連合員に通知し、異議が生じた事項につき六週間以内に最終的に意思を表明するよう連合員に要請する。

三四八

(2) (1)の事項は、第三二五号の規定に従つて決定される連合員の過半数が承認したときは、採択されたものとする。

三四九

7 1から6までの手続は、管理理事会が世界主管庁会議の招

342

3. Si la majorité des Membres, déterminée selon les dispositions du numéro 225, se prononce en faveur de l'ensemble de la proposition, c'est-à-dire accepte à la fois l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion proposés, le secrétaire général en informe tous les Membres de l'Union par télégramme circulaire.

343

4. (1) Si la proposition acceptée tend à réunir la conférence ailleurs qu'au siège de l'Union, le secrétaire général demande au gouvernement du pays intéressé s'il accepte de devenir gouvernement invitant.

344

(2) Dans l'affirmative, le secrétaire général, en accord avec ce gouvernement, prend les dispositions nécessaires pour la réunion de la conférence.

345

(3) Dans la négative, le secrétaire général invite les Membres qui ont demandé la convocation de la conférence à formuler de nouvelles propositions quant au lieu de la réunion.

346

5. Lorsque la proposition acceptée tend à réunir la conférence au siège de l'Union, les dispositions de l'article 64 sont applicables.

347

6. (1) Si l'ensemble de la proposition (ordre du jour, lieu et date) n'est pas accepté par la majorité des Membres, déterminée selon les dispositions du numéro 225, le secrétaire général communique les réponses reçues aux Membres de l'Union, en les invitant à se prononcer de façon définitive, dans un délai de six semaines, sur le ou les points controversés.

348

(2) Ces points sont considérés comme adoptés lorsqu'ils ont été approuvés par la majorité des Membres, déterminée selon les dispositions du numéro 225.

349

7. La procédure indiquée ci-dessus est également applicable lorsque la

集の提議を提出した場合に準用する。

第六十三条 連合員の請求又は管理理事会の提議による地域主管庁会議の招集に関する手続

三三〇 地域主管庁会議の場合には、前条に定める手続を、関係地域の連合員についてのみ準用する。会議の招集が当該地域の連合員の発議によつて行われるときは、事務総局長がこの地域の連合員の四分の一から一致した請求を受けることで足りる。

第六十四条 招請政府がない会議に関する規定

三五一 招請政府がない会議を開催しなければならないときは、第六十条及び第六十一条の規定を準用する。事務総局長は、スイス連邦政府と合意した上で、連合の所在地において会議を招集し及び組織するため、必要な措置をとる。

第六十五条 すべての会議に共通の規定（会議の期日又は場所の変更）

三五二 1 第六十二条及び第六十三条の規定は、連合員の請求又は管理理事会の提議によつて会議の期日及び場所又はこれらのいずれかを変更する場合に準用する。ただし、この変更は、第二二五号の規定に従つて決定される関係連合員の過半数が賛成の意思を表明した場合に限り行ふことができる。

すべての会議の規則（会議の期日又は場所の変更）

四六一

proposition de convocation d'une conférence administrative mondiale est présentée par le Conseil d'administration.

ARTICLE 63

Procédure pour la convocation de conférences administratives régionales à la demande de Membres de l'Union ou sur proposition du Conseil d'administration

330 Dans le cas des conférences administratives régionales, la procédure décrite à l'article 62 s'applique aux seuls Membres de la région intéressée. Si la convocation doit se faire sur l'initiative des Membres de la région, il suffit que le secrétaire général reçoive des demandes concordantes émanant du quart des Membres de cette région.

ARTICLE 64

Dispositions relatives aux conférences qui se réunissent sans gouvernement invitant

331 Lorsqu'une conférence doit être tenue sans gouvernement invitant, les dispositions des articles 60 et 61 sont applicables. Le secrétaire général, après entente avec le gouvernement de la Confédération suisse, prend les dispositions nécessaires pour convoquer et organiser la conférence au siège de l'Union.

ARTICLE 65

Dispositions communes à toutes les conférences
Changement de la date ou du lieu d'une conférence

332 1. Les dispositions des articles 62 et 63 s'appliquent par analogie lorsqu'il s'agit, à la demande de Membres de l'Union ou sur proposition du Conseil d'administration, de changer la date et le lieu d'une conférence, ou l'un des deux seulement. Toutefois, de tels changements ne peuvent être opérés que si la majorité des Membres intéressés, déterminée selon les dispositions du numéro 225, s'en prononce en leur faveur.